MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 8 février 2016 portant nomination de membres du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'informatique de Lille

NOR: AFSS1630037A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.231-6, L.231-6-1, D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'informatique de Lille;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informatiques de la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'informatique de Lille:

Sur désignation de la CFDT

M. HILAIRE (Jean-Loup), en qualité d'administrateur titulaire, en remplacement de M. CARPENTIER (Joël).

Sur désignation du MEDEF

M. VAN WAMBEKE (Paul), en qualité d'administrateur suppléant, en remplacement de M. BOUTHORS (Rémy).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 février 2016.

Pour les ministres et par délégation : Le sous-directeur de la gestion et des systèmes d'information, L. GALLET